

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 novembre 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaients présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)	X	
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2024/22**OBJET : Convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente**

Vu l'arrêté du Préfet n°16-2243 du 22 décembre 2016 modifié par arrêté n°16-2278 du 29 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département n°2017-01-92 du 20 janvier 2017 approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte Portuaire du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Vu la délibération du Comité Syndical du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente n°2017/05 du 6 mars 2017 approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte Portuaire du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Vu la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente du 7 avril 2017,

Vu la convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente signée le 23 janvier 2018, modifiée par avenant n°1 signé le 16 novembre 2018,

Vu la convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente signée le 11 janvier 2022, modifiée par avenants n°1 et n°2 signés en décembre 2023,

Considérant la nécessité de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2025 une convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

AR Prefecture

017-200073690-20241112-D2024_22-DE
Reçu le 15/11/2024

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires en découlant.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

